

Politique en matière de biodiversité de Major Drilling

Date la politique prend effet: 8 décembre 2022

Dernière révision: 5 mars 2025

En tant que prestataire de services responsable de l'industrie du forage minier, Major Drilling Group International Inc. ("**Major Drilling**") s'engage à instaurer des normes élevées en matière de performance environnementale dans toutes ses activités.

Contexte et responsabilité ultime

Au sein de l'industrie minière, ce sont les propriétaires et exploitants de mines qui ont généralement la responsabilité de gérer et de protéger la biodiversité, car ce sont eux qui possèdent ou contrôlent les terres ou qui détiennent les permis requis pour exercer des activités sur les terres où Major Drilling fournit ses services. À ce titre, ce sont les propriétaires et exploitants de mines, particulièrement ceux qui exercent des activités dans des zones écologiquement fragiles ou près de telles zones, qui sont principalement exposés aux risques d'atteinte à la diversité biologique et qui ont d'importantes obligations en matière de remise en état et d'assainissement. De même, l'aménagement routier et l'accès au site sont généralement entrepris par les propriétaires et exploitants de mines, suivant leurs permis et politiques environnementaux et toute autre exigence réglementaire. À titre de fournisseur de services de forage à ces clients du domaine minier, Major Drilling déploie ses équipes et ses appareils de forage sur les sites des projets de ses clients pour y offrir des services de forage particuliers dans le respect des exigences du programme de forage du client, y compris des mesures de gestion de l'atteinte à la biodiversité qu'il a adoptées.

Notre engagement

Nous nous engageons à respecter les politiques et exigences environnementales particulières de nos clients sur chacun de leurs sites où nous exerçons nos activités dans le monde (y compris l'engagement de nos clients à remettre en état l'habitat sur les terres perturbées), tout en respectant également nos politiques environnementales internes ainsi que les lois et règlements du pays d'accueil ou, en leur absence, les pratiques exemplaires sectorielles. Une fois qu'un client nous a attribué un projet, nous nous renseignons sur les inquiétudes et vulnérabilités potentielles en matière de biodiversité qu'il convient de connaître sur le site ou à proximité.

Nous avons à cœur de minimiser et d'atténuer l'impact environnemental de nos activités de forage et de respecter, et soutenir, les plans et politiques en matière de gestion de la biodiversité de nos clients ainsi que les plans d'action en matière de biodiversité propres à chaque site.



Kim Keating
Présidente du conseil d'administration



Denis Larocque
Président et président-directeur général